



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 3 août 2015

Aux locataires des habitations John-Patterson
3000, rue Saint-Antoine

Travaux pour sécuriser les façades

En bref...

Investissements

Près de 366 000 \$

Calendrier

Du début d'août à la fin d'octobre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

MGB Associés



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades de votre immeuble, l'Office doit apporter quelques correctifs. Des travaux doivent donc être réalisés pour réparer la maçonnerie et des éléments de béton ainsi que pour améliorer l'étanchéité des murs extérieurs. Ils rendront votre immeuble plus sécuritaire et étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de briques seront réparés à certains endroits.
- Les joints seront refaits.
- Les balcons seront réparés à certains endroits et revêtus d'une membrane de protection.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipement.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travaillent sur la façade sur laquelle donne votre logement, vous serez invités :

1. **À enlever vos biens personnels des balcons** : tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres.
2. **À ne pas utiliser les balcons durant les heures de chantier** : de petits débris et de la poussière pourraient y tomber.
3. **À enlever votre climatiseur lorsque l'avis vous sera transmis.**
4. **Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur et à tout autre article.**

Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le **29 juillet** dans la salle communautaire.

Si vous avez **des questions ou des préoccupations** concernant le chantier et son déroulement, vous pouvez communiquer avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Office municipal
d'habitation
de Montréal